

## **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 janvier 2017, a adopté les règlements suivants :**

- RCG 15-002-1**      **Règlement modifiant le règlement d'emprunt portant le numéro RCG 15-002 autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024**  
La modification fait porter le montant total de l'emprunt à 48 000 000 \$.
- RCG 17-001**      **Règlement autorisant un emprunt de 4 915 000 \$ afin de financer les services professionnels requis pour l'opération du bureau de projets visant la réalisation de mesures préférentielles pour les vélos et les autobus**
- RCG 17-006**      **Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM**
- RCG 17-008**      **Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017**

## Le Devoir

Tous ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 mars 2017. Ils entrent tous en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)

Montréal, le 10 mars 2017

Le greffier de la Ville,  
M<sup>e</sup> Yves Saindon